

Pouvoir d'emprunt supplémentaire

économique. Des coordonnateurs fédéraux de développement économique, qui sont les hauts responsables du développement économique dans chacune des régions, ont été nommés pour toutes les provinces et on est en voie d'établir des stratégies économiques globales pour chacune d'elles. Même si ces agents du développement régional sont appelés à changer et si les programmes devant favoriser ce développement prennent un autre nom, il n'en demeure pas moins que le gouvernement fédéral a confirmé qu'il maintiendra, voire accroîtra, ses efforts en vue d'en arriver à un développement régional équilibré.

Pour terminer, il convient de noter que la Commission canadienne des grains a récemment ramené à 6 p. 100 les augmentations tarifaires maximales ainsi que celles des droits exigés pour les prestations assurées au secteur céréalier qui devaient être de 8 à 10 p. 100, voire plus et ce, afin de respecter le plafond adopté pour cette année. L'exploitation des ressources de l'économie canadienne est une entreprise nationale qui englobe mais dépasse les intérêts de régions ou de secteurs en particulier. Le gouvernement fédéral a fait preuve d'initiative comme il se doit, dans le domaine du développement économique; à preuve les mesures qu'il a prises récemment dans le domaine du transport dans l'Ouest et ses autres initiatives dans tout le pays. Il a cependant tenu compte du contexte local dans lequel chaque Canadien travaille, vit et investit. Ce projet de loi attribuant un pouvoir d'emprunt supplémentaire fait partie intégrante des mesures économiques qui nous permettront de nous engager sur la voie de la reprise. J'invite tous les députés à appuyer le bill C-128.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, la séance est suspendue jusqu'à 8 heures ce soir et c'est le député de Calgary-Centre (M. Andre) qui prendra la parole en premier.

(La séance est suspendue à 5 h 58.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque nous avons suspendu la séance à 6 heures, c'est le député de Calgary-Centre (M. Andre) qui avait la parole.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais prendre quelques instants ce soir pour parler de ce semi-budget que nous débattons actuellement. On a fait valoir que l'exposé économique que le nouveau ministre des Finances (M. Lalonde) a fait mercredi dernier ressemblait plus à un véritable budget que bien des budgets auxquels nous avons eu droit par le passé même si j'ai des réserves à ce sujet. En effet, sous bien des rapports c'est un anti-budget puisque les mesures les plus importantes qu'il comporte abolissent les dispositions du budget du 12 novembre 1981 devenues, somme toute, lentement mais sûrement caduques en l'espace d'une année.

Le bill à l'étude est la loi sur le pouvoir d'emprunt, qui vise à accorder au gouverneur en conseil le pouvoir d'emprunter

encore quatre milliards de dollars. C'est une somme astronomique, sauf si on la rapproche du déficit de cette année, qui est de 23.6 milliards de dollars. Quelle situation incroyable! Nous demandons aux contribuables de payer le tiers de nos dépenses et nous ajoutons à nos dettes accumulées un déficit qui atteint cette année 23.6 milliards, d'après les comptes publics. Je dis bien d'après les comptes publics, car si l'on se fonde sur les comptes nationaux, qui sont plus précis, le déficit est très supérieur à 23.6 milliards. En réalité, la situation est beaucoup plus grave que ne l'indique le tableau incroyablement sombre que nous a peint le ministre des Finances mercredi dernier. Cette somme de 23.6 milliards ne représente pas le déficit total, puisque le gouvernement se livre à du maquignonnage de ses comptes, au point qu'une entreprise privée ou un particulier qui se livrerait à du tripatouillage du même genre se mettrait dans un mauvais cas.

Est-ce là une déclaration émanant d'un député sectaire de l'opposition enclin à exagérer, monsieur l'Orateur? Je renvoie les députés au rapport du Vérificateur général. Les comptes publics ont été déposés vendredi dernier. Dans les Comptes publics du Canada, dans les comptes du gouvernement du Canada, figure un montant de 16 milliards de dollars en biens non existants. En d'autres termes, on y trouve des dépenses de 16 milliards pour des biens qui n'existent pas selon le Vérificateur général. Si une société commerciale faisait la même chose, elle perdrait sa cote à la Bourse. Ses dirigeants et ses administrateurs auraient de graves ennuis avec les organismes de réglementation. Ils pourraient faire l'objet de poursuites. On pourrait imposer toute sorte de peines à une entreprise qui aurait l'audace, le culot ou l'intention frauduleuse de publier des comptes si manifestement erronés. Or voici que le gouvernement du Canada, notre gouvernement, publie une série de documents contenant une erreur de 16 milliards de l'avis du Vérificateur général. Le gouvernement s'en tire parce que ce montant est si colossal qu'il défie l'imagination. Il est presque incroyable. Comme Adolf Hitler le savait très bien, si l'erreur est suffisamment importante, elle échappe aux gens. Ils n'arrivent pas à la concevoir. C'est la tactique que le gouvernement a adoptée.

Les données relatives à notre effroyable déficit ne comprennent pas les emprunts des sociétés de la Couronne. Ces sociétés sont, dans le jargon législatif, des «agents de Sa Majesté», ce qui signifie tout bonnement que les dettes d'une société d'État sont considérées au même titre que les dettes contractées directement par le gouvernement. Que ce soit le ministre des Finances qui emprunte pour le gouvernement du Canada ou Jack Horner qui emprunte au nom du CN, l'effet est le même. C'est à vous et moi qu'il revient de rembourser ces dettes.

Les emprunts du ministre des Finances figurent dans les comptes publics. Ceux contractés par Jack Horner n'y sont pas inscrits. Il en est de même pour les emprunts de Bill Hopper ou Nick Ebiger. Et c'est aussi le cas des sommes empruntées par les autres membres de cette fonction publique parallèle qui fonctionne indépendamment. Ils nous endettent, vous et moi, ainsi que les générations à venir.

Rien des déficits que ces organismes accumulent, rien de leurs emprunts, de leurs dépenses, ne figure dans les comptes du Canada. Pourtant, les conséquences en sont exactement les mêmes que si cet argent était dépensé directement par le gouvernement. C'est pourquoi il faut être bien naïf pour accepter les yeux fermés les projections de dépenses et de recettes que le